

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
 Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLES LAVAUSSÉAU ET BENASSAY

NOM	ECOLE PRIMAIRE LAVAUSSÉAU ECOLE JACQUES PREVERT	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	LAVAUSSÉAU ET BENASSAY	15/05/2020 En visio-conférence

Participants : présent.e, : excusé.e

Représentant.e.s des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
Mesdames Quintard Le Brun, Astorg, et Monsieur Barriquault, les représentants des parents d'élèves de Lavausseau <input checked="" type="checkbox"/> <i>Mme Sabourault, <input type="checkbox"/></i> Launay Querré, et Monsieur Guinault, Le Poittevin les représentants des parents d'élèves de Benassay <input checked="" type="checkbox"/> <i>Mesdames Buraud, Lambert, Abdallah-Tani, <input type="checkbox"/></i>	Président.e et secrétaire Mmme Leal Pedreiras <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lartigue-Pasquiers <input checked="" type="checkbox"/> - Enseignant.e.s Mme Landry Mme Tisserond Mr Bord Mme Raveleau Mme Proust-Fonteneau <input checked="" type="checkbox"/> - IEN Mme Annie JUSSAUME <input type="checkbox"/> - Conseillère pédagogique : Mme Claire BROUSSE <input checked="" type="checkbox"/>	Mr Rodolphe Guyonneau, Maire de Boivre-la-Vallée <input checked="" type="checkbox"/> Monsieur Bernal, élu aux affaires scolaires <input type="checkbox"/>	- DDEN Mme Dumas Delage, DDEN <input checked="" type="checkbox"/>

Ordre du jour

- > Présentation des protocoles sanitaires des école de Benassay et Lavausseau pour la réouverture de l'école le 25 mai 2020
- > Présentation des modifications d'horaires scolaires

1. Fonctionnement de l'école

Présentation des nouveaux horaires des écoles

	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
LAVAUSSÉAU	8h50-9h Échelonnée	12H -13H15 groupe du bas 12h15-13h45 groupe du haut	13h15- 16h10/15 13h30- 16h10/1(départ échelonné entre 16h10 et 16h30 Navette départ 16h20
BENASSAY	8h35 - 8h45 pour tout le monde mais l'entrée à l'école se fait par un portail différent pour chaque groupe.	11h45 -13h15	16h00 pour tout le monde mais la sortie de l'école se fait à un portail différent pour chacun des groupes

L'école sera ouverte du lundi au mardi et du jeudi au vendredi selon les horaires ci-dessus. L'école sera fermée les mercredis matin afin de permettre une désinfection approfondie des locaux.

CAPACITES D'ACCUEIL :

Lavausseau 19 places disponibles : une classe de 10 élèves et une classe de 9 élèves.

Les places ont été attribuées aux élèves dont les parents appartiennent au personnel indispensable à la gestion de la crise ou à de la continuité de la vie de la nation et/ou les élèves en grandes difficultés scolaires/décrochage.

Benassay, 18 places disponibles : une classe de 10 élèves et une classe de 8 élèves.

Les places ont été attribuées aux élèves dont les parents appartiennent au personnel indispensable à la gestion de la crise ou à de la continuité de la vie de la nation et/ou les élèves de GS/CP.

RECREATIONS

Lavausseau : Les deux cours seront utilisées afin d'éviter tout contact entre les deux groupes.

Benassay : chaque groupe a un horaire de récréation différent afin que les élèves des différents groupes ne se croisent pas.

CANTINE

Lavausseau Le service est assuré uniquement dans le grand réfectoire, le petit ne peut être utilisé en raison de l'absence de fenêtre ne permettant pas une aération suffisante.

Benassay : Un seul service de restauration est prévu car la taille de la salle de restauration permet aux deux groupes de déjeuner en même temps, chacun d'un côté de la salle de restauration, en respectant la distanciation sociale.

PERISCOLAIRE :

Lavausseau/Benassay Le service périscolaire ne peut être assuré le matin et le soir. En raison de la mise en place du protocole sanitaire, tous les agents sont affectés à la désinfection. La municipalité a renforcé son équipe par des embauches supplémentaires afin de pouvoir mettre en place ce protocole.

Un accueil sera organisé par la municipalité dans chaque école le mercredi matin uniquement pour les enfants prioritaires déjà signalés.

CIRCULATION

Lavausseau/Benassay Elle est organisée de telle sorte que les deux groupes ne se croisent pas dans la journée afin de limiter la propagation du virus d'un groupe à l'autre.

DESINFECTION

Lavausseau/Benassay La désinfection sera assurée telle que le stipule le protocole sanitaire des écoles. Une désinfection approfondie (de toutes les surfaces contacts élargies tels que le murs) est prévu le mercredi matin.

FAMILLES

Lavausseau/Benassay :

- L'entrée à l'intérieur de l'école est interdite à tous les parents ou accompagnateurs.
- Il est demandé à chaque famille de prendre la température de son enfant avant sa venue à l'école. En cas de température supérieure à 37,8°, l'enfant ne doit pas venir à l'école.

ORGANISATION DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Plusieurs parents demandent des précisions sur sa mise en place de la continuité pédagogique. Les enseignants poursuivront l'accompagnement sur le blog ainsi que les classes virtuelles (école de Lavausseau) pour tous les élèves en distanciel.

Fait à Benassay/Lavausseau

Le 14/05/2020

La présidente du Conseil d'École

Le / la secrétaire de séance

Mme LEAL-PEDREIRAS

Mme LARTIGUE-PASQUIERS

